



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 93887

Texte de la question

Mme Colette Capdevielle interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les travaux de réingénierie de la profession des psychomotriciens. Le processus de Bologne initié en 1998 pour harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur européens, a lancé les travaux de réingénierie pour les professionnels de la santé. Suivant les recommandations du ministère de la santé et appliquant la méthodologie qui leur était imposée, les psychomotriciens ont redéfini leurs compétences et actualisé leurs activités. Dans le cadre de ces travaux, les psychomotriciens souhaiteraient voir leur durée d'études passer de 3 à 5 ans, afin de les faire correspondre au grade du master. Or les travaux sont suspendus *sine die* depuis juin 2015, bien que la ministre des affaires sociales et de la santé ait indiqué qu'elle souhaitait qu'ils reprennent très rapidement. À ce jour, aucun élément de réponse n'a pu être apporté à cette profession représentant 10 000 psychomotriciens, par ailleurs régulièrement mobilisés dans la mise en œuvre de plans gouvernementaux relatifs à la santé (Alzheimer, autisme). Dès lors, elle demande des précisions quant à la reprise des travaux de réingénierie afin que le travail de ces professionnels de santé ne soit plus dévalorisé, tout en respectant l'échéance du processus de Bologne qui prévoyait la fin de ces travaux en 2017.

Texte de la réponse

Lors de la Grande conférence de santé, le 11 février 2016, la ministre chargée de la santé a présenté, avec le Premier ministre, la feuille de route des métiers de la santé, dont l'un des axes majeurs est la poursuite du rapprochement entre les formations paramédicales, dont celle des psychomotriciens, et l'Université. C'est avec cet objectif et en s'appuyant sur les conclusions du rapport des deux corps d'inspections des affaires sociales et de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS-IGAENR) sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD), qu'une reprise des travaux de réingénierie de l'ensemble des formations ayant vocation à intégrer le processus LMD, incluant la formation des psychomotriciens, doit être définie prochainement. Attentive aux souhaits exprimés par les professionnels et les étudiants, ainsi qu'aux exigences de qualité et de sécurité des soins, la ministre souhaite que ces travaux puissent aboutir à une formation répondant aux attentes de l'ensemble des acteurs concernés et aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Capdevielle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93887

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1838

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3313